

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 DECEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 15 décembre 2015

Le 21 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir à J. DUTRUC), Hubert BONNET (pouvoir à B. GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir à J-C. AUBERT), Roger CHORIER (Civrieux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J-J. BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir à C. NOËL), Françoise DUVILLARD (pouvoir à B. REY), Olivier EYRAUD, Vincent LAUTIER (remplacé par N. TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par M-C. THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir à I. ACHARD), Claude TRASSARD (pouvoir à M. PECHOUX), Frédéric VALLOS (pouvoir à G. LICHTLE), Dominique VIAL.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI

OBJET : FINANCES – Création du budget annexe « Budget GEMAPI Dombes Saône Vallée »

Mme Brigitte COULON, Vice-présidente chargée des Finances, rappelle que par délibération du 14 septembre 2015 (2015C94), le Conseil a proposé aux communes membres de transférer la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2016, par anticipation sur le transfert automatique de cette compétence au 1^{er} janvier 2018, comme le prévoit les dispositions de la Loi NOTRe du 8 août 2015.

Par ailleurs par délibération du 6 juillet 2015 (2015C79), le Conseil communautaire a institué la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à partir du 1^{er} janvier 2016, afin de financer les actions relatives à cette compétence.

Afin de pouvoir assurer un suivi comptable spécifique de l'exercice de cette compétence, Mme la Vice-présidente, propose après avis favorable du Bureau communautaire et de la Commission finances, la création d'un nouveau budget annexe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Budget à caractère administratif et commercial ;
- Qui relève de l'instruction budgétaire M14 ;
- Qui n'est pas assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 34 voix pour et une contre :

- **DECIDE** de la création à compter du 1^{er} janvier 2016, du budget annexe nommé « Budget GEMAPI Dombes Saône Vallée » ;
- **DECIDE** que ce budget annexe relève de l'instruction budgétaire et comptable M14, et qu'il n'est pas assujéti à la TVA ;
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.



A Trévoux, le 21 décembre 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Grison".

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **28 DEC. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151221-2015C131-FI
Affichage le : **28 DEC. 2015**